



Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 03 avril à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Murielle DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Charlotte PERCHER
Philippe RODRIGUES
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA M'BEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Linda DION, Oscar NAVARRO

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

Annie LE GAL LA SALLE a été élue Secrétaire de Séance.

RAPPORT D'ACCESSIBILITÉ 2022**DL_2023_04_13**

Madame BRANCHEREAU expose :

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre mène une politique volontariste en matière de handicap et d'accessibilité. La création de la Commission Communale d'Accessibilité ainsi que la mise en place d'un plan handicap marque la volonté de la ville à favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées, quelque soit leur handicap.

Tout au long de l'année, la mission handicap assure le suivi du plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap. De ce fait, chaque année, un rapport d'accessibilité est réalisé.

Il a pour objectif de dresser un bilan de toutes les actions réalisées dans tous les domaines de la vie quotidienne ; et ce en collaboration avec les services de la ville et l'ensemble des partenaires associatifs.

Lors de la rédaction du plan handicap 2022-2025, il a été proposé de prioriser les actions en fonction de leur faisabilité. La majorité des actions programmée sur l'année 2022 et classées comme prioritaires ont été réalisées.

Lors de la Commission Communale d'Accessibilité du 13 décembre 2022, ont été présentés et validés :

- Les travaux de voirie réalisés par Nantes Métropole
- Les travaux de mise en conformité des établissements recevant le public
- Les actions et projets mis en place par les services de la ville sur la thématique du handicap

Le rapport annuel d'accessibilité est présenté au Conseil Municipal et recense les principales actions engagées en matière de :

- Accès aux espaces, aux services publics et aux commerces
- Information et communication
- Inclusion scolaire
- Culture, loisirs et sport
- Insertion, emploi et formation
- Vie sociale et habitat

Vu l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité réunie le 13 décembre 2022.

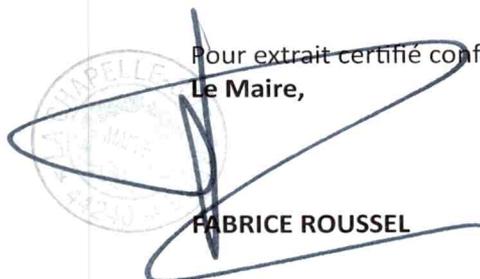
Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'accessibilité 2022.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,



ANNIE LE GAL LA SALLE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



FABRICE ROUSSEL

RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

*Bilan 2022 et
perspectives 2023*

**Commission Communale d'Accessibilité
du 13 décembre 2022**

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114, défini la notion de handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Depuis 2009, la ville de La Chapelle-sur-Erdre mène une politique volontariste en matière d'accessibilité en s'engageant notamment au-delà de ses obligations réglementaires et en développant une politique d'accessibilité universelle : l'accès «à tout pour tous ».

A cet effet, différents plans d'actions se sont succédés. Ils ont tour à tour permis des progrès significatifs dans la prise en compte du handicap par la collectivité. Ce document formalise, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la Municipalité à donner à chacun de ses concitoyens, en situation de handicap ou non, les moyens de vivre en harmonie. Un nouveau plan 2022-2025 a été rédigé, validé en conseil municipal. Ce dernier s'organise autour de 6 orientations :

- 1 - Assurer l'égal accès aux espaces et services publics**
- 2 - Faciliter les déplacements à pied, à vélo, en transport en commun...**
- 3 - Réaliser une communication accessible à tous et encourager la participation des usagers dans les projets**
- 4 - Favoriser l'accueil et la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les temps scolaires et périscolaires**
- 5 - Soutenir l'accès aux loisirs, l'accès à la pratique culturelle et sportive**
- 6 - Développer l'accès et le maintien en emploi/ participer à l'amélioration de la vie sociale**

LES INSTANCES DE CONSULTATION

La ville de La Chapelle-sur-Erdre s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de concertation avec les différents acteurs qui font la politique locale du handicap (associations, établissements, usagers). A cet effet, plusieurs instances sont mises en place :

La Commission Communale d'Accessibilité :

Cette commission réunit 10 associations, le représentant de l'association des commerçants, les représentants des parents d'élèves, 20 élus des différents services de la ville, 3 personnes pour représenter les usagers. Différents services sont associés aux réunions et ce, en fonction des besoins d'intervention. Cette commission se réunit une à deux fois par an et a pour mission de dresser le bilan d'accessibilité du plan d'actions handicap et de valider les priorisations de travaux ERP et voirie de l'année suivante.

Le groupe de travail «sensibilisation» :

Ce groupe de travail se réunit autant de fois que nécessaire afin de construire des solutions opérationnelles au changement de regard sur le handicap. Après avoir construit un parcours de sensibilisation au handicap, ce groupe s'est attelé à mettre en œuvre des actions pour lutter contre les incivilités routières (réalisation d'un macaron).

Groupe de travail «cheminement» :

Un diagnostic de la voirie et de l'espace public a permis d'élaborer un plan pluriannuel de travaux. Chaque année, ce groupe est sollicité afin de vérifier les propositions de travaux à réaliser (validation de la priorisation, vérification du besoin et des solutions opérationnelles proposées). Ce groupe de travail permet d'intégrer les besoins d'usage.

Groupe de travail d'usage :

Ce groupe de travail peut être sollicité pour émettre un avis de «confort d'usage» sur les projets de constructions portés par la collectivité.

Il a été décidé de fusionner le groupe de travail « cheminement » et « d'usage » afin d'intégrer les besoins d'usage lors des nouveaux projets de construction (ERP) et d'aménagement des cheminements. Ce travail s'effectuera lors de temps de travail communs. Ce nouveau groupe est composé d'usagers, de partenaires associatifs et de services de la ville.

Instances Métropolitaines :

Élu(e)s et techniciens participent à différentes instances Métropolitaines :

CMAU : Commission Métropolitaine D'accessibilité Universelle

G24 : Groupe d'Accessibilité Universelle regroupant les représentants des 24 communes.

ORIENTATION 1

Assurer l'égal accès aux espaces et services publics

Bilan 2022 et perspectives 2023

1 – Poursuivre l'aménagement des ERP municipaux

Bilan 2022

Local de la police municipale : création d'un sas sécurisé et déplacement de l'escalier. Travaux programmés en 2 phases. (phase 1 terminée).

Le Leinster : création d'un nouvel accueil public au sein d'un bâtiment qui était anciennement un bâtiment à usage administratif et logistique.

Pour accueillir le public, mise aux normes du parking et de l'entrée du bâtiment (création d'une place de parking PMR, d'une bande guidage, correction du ressaut au niveau de la porte d'entrée du bâtiment...).

Perspectives 2023

Local de la police municipale (phase 2): création d'un primo accueil et aménagement de l'étage (bureaux, salle de pause, vestiaires)

Bibliothèque municipale : réaménagement des espaces pour favoriser l'accueil du public (réagencement des rayonnages, de la banque d'accueil et travail autour de la signalétique).

2 – Communiquer sur le niveau d'accessibilité des ERP

Bilan 2022

Les principaux ERP sont en cours de référencement sur la plateforme « Acceslibre », plateforme collaborative de l'accessibilité. Elle a pour objectif de recenser l'accessibilité de tous les lieux recevant du public et de partager ces informations le plus largement possible.

3 - Favoriser un meilleur accueil des personnes en situation de handicap dans toutes les structures de la ville

Bilan 2022

La mission handicap s'est rapprochée des associations représentatives des personnes en situation de handicap pour connaître les dispositifs existants et aides possibles pour améliorer l'accueil du public.

L'une des possibilités pour la commune est la labellisation S3A*. La Labellisation S3A permet de signaler à toutes les personnes en situation de handicap mental, ainsi que toutes les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, de lecture, et de compréhension les structures qui leur sont rendues accessibles. Cette accessibilité se traduit par la mise en place de moyens humains, techniques et organisationnels.

* *Accueil, Accompagnement et Accessibilité*

Perspectives 2023

Étudier la faisabilité d'une labellisation S3A

4 - Mener une réflexion sur la signalétique

Bilan 2022

Création d'un groupe de travail « signalétique »

5 - Continuer d'intégrer la qualité d'usage dans les nouveaux projets de construction.

Il a été décidé de faire appel au GT usage dès l'avant projet sommaire des projets créatifs.

6 - Inciter les commerçants à aménager l'accès de leurs magasins

Perspectives 2023

Organiser une réunion d'information sur la thématique de l'accessibilité (stationnement sur les trottoirs, le lancement de la plateforme Acceslibre...)

ORIENTATION 2

Faciliter les déplacements a pied, a vélo, en transport en commun...

Bilan 2022 et perspectives 2023

1 - Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité :

Bilan 2022

Travaux réalisés par les services de Nantes Métropole :

Allée de la Coutancière : surbaissé après le parking du collège de la Coutancière. (demande d'un riverain en situation de handicap pour assurer la continuité du cheminement)

Divers

Actualisation des données concernant les places PMR sur la commune

Travail réalisé par la Ville de la Chapelle-sur-Erdre

Création de 3 groupes de travail autour des questions de mobilité. (3 axes de travail : le vélo, la piétonnisation du centre-ville et les transports en commun)

Actualisation du nouveau plan des sentiers sur la commune avec le niveau d'accessibilité (les sentiers répertoriés sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite accompagnées).

Perspectives 2023

Travaux à réaliser par les services de Nantes Métropole :

Rue d'Utrecht : mise aux normes des traversées piétonnes (travaux à coordonner avec le projet d'aménagement du parking du super-marché Hyper U)

Route de Nantes : création d'un cheminement accessible et sécurisé (giratoire route de Nantes <rue de l'Europe)

Pose de 4 bancs sur l'espace public : (3 bancs à la Coutancière et 1 banc avenue de la Gare)

Rue de la Bauche : réfection de trottoirs

Rue Newton : agrandissement trottoir pour sécuriser le cheminement

Travail à réaliser par la ville de la Chapelle-sur-Erdre

Référencement des emplacements des places PMR sur le site internet de la ville

Poursuivre les réflexions et le travail autour de la mobilité

2 - Favoriser le développement des formules de transports adaptés pour personnes âgées et en situation de handicap :

Bilan 2022

Bilan de l'auto-solidaire : Ce service porté par l'association Maison Pour Tous et développé grâce au partenariat établi entre le Pôle solidarités et l'association, rencontre toujours un fort succès : au 26 octobre 2022, 112 personnes ont pu bénéficier de ce service et 630 trajets ont été réalisés.

3 - Favoriser la sensibilisation des automobilistes pour lutter contre le stationnement sur les trottoirs :

Bilan 2022

1 campagne de sensibilisation « Libérez les trottoirs »

1 réunion de travail avec le groupe « sensibilisation » pour la mise en place des nouveaux outils de sensibilisation. (outils de communication et actions de sensibilisation)

Perspectives 2023

Poursuite des campagnes de sensibilisation « Libérez les trottoirs » avec de nouveaux acteurs. (établissements médico-sociaux, police municipale ...)

ORIENTATION 3

Réaliser une communication accessible à tous et encourager la participation des usagers dans les projets

Bilan 2022 et perspectives 2023

1 – Communiquer sur les projets existants en invitant dans les réflexions, les personnes en situation de handicap

Bilan 2022

Dans le cadre du projet d'auto-représentation (volet tourisme), participation du foyer Erdam à un temps de travail avec les services de la ville (mission tourisme et mission handicap) autour de la signalétique de la Gandonnière.

Perspectives 2023

Poursuite du projet d'auto-représentation avec la participation du foyer Erdam sur le volet

tourisme.

2 - Permettre aux personnes en situation de handicap sur la commune d'accéder aux informations utiles sur leurs droits ou sur la vie de la commune (quel que soit leur handicap).

Bilan 2022

Plusieurs articles en Facile à lire et à comprendre dans le magazine municipal

Organisation par le CCAS d'une action d'information collective sur les dispositifs proposée par la Maison Départementale des personnes en situation de handicap. Cette action d'information s'est déroulée au supermarché Hyper U de la Chapelle-sur-Erdre.

Perspectives 2023

Poursuivre les actions d'information auprès des publics sur les dispositifs existant en faveur des personnes en situation de handicap

3 - Mettre en œuvre le décret du 09 mai 2017, relatif à l'obligation d'accessibilité téléphonique des services publics.

La ville de la Chapelle-sur-Erdre a souhaité que cette thématique soit travaillée avec Nantes Métropole. Cette question sera donc intégrée dans le travail engagé par la métropole autour de la relation à l'utilisateur.

L'objectif étant de déployer le dispositif sur l'ensemble des accueils de la ville par une mutualisation du service de traduction et de transcription proposé par un partenaire extérieur.

ORIENTATION 4

Favoriser l'accueil et la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires

Bilan 2022 et perspectives 2023

1 - Favoriser et développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance et enfance de la ville de La Chapelle-sur-Erdre.

Bilan 2022 (données en cours d'actualisation)

Accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures de la petite enfance

Grâce aux conventions établies avec la crèche des Poupies et le SESSAD très précoce, les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis au sein des accueils de la petite enfance. Cette année, il n'y a pas d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les crèches (pas de demandes)

Accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures scolaires et extra-scolaires

Point information Jeunesse (PIJ)

Les jeunes en situation de handicap sont accueillis au PIJ et peuvent participer aux différents projets. Cette année, il n'y a pas eu d'actions et de projets réalisés compte tenu de la prise de poste récente de la nouvelle coordinatrice.

Séjours

Les enfants et jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis sur les séjours. Exceptionnellement, il n'y a pas eu de séjours organisés en 2022.

Accueils de loisirs

Présentation de la charte d'engagement pour l'accueil des jeunes en situation de handicap sur les structures collectives accueillant des mineurs.

Positionnement d'animateurs supplémentaires pour accueillir les enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs lors des vacances scolaires et les mercredis.

Travail préparatoire au recrutement d'un éducateur spécialisé pour assurer des actions de formations et d'accompagnement auprès des animateurs.

Perspectives 2023

Signature de la charte d'engagement pour l'accueil des jeunes en situation de handicap sur les structures collectives accueillant des mineurs.

Valorisation du Relais Petite Enfance (anciennement Relais des assistantes maternelles)

Réactivation du cellule de veille pour permettre aux professionnels d'échanger sur les situations complexes

Recrutement d'un éducateur spécialisé pour assurer des actions de formations, d'accompagnement auprès des animateurs.

2 - Développer des actions de sensibilisation

Bilan 2022

1 projet de sensibilisation autour du handicap.

Diverses activités au programme : sensibilisation à la langue des signes Française, Sport adapté (Baskin, torball), parcours fauteuil.

Réalisation d'une bande dessinée sur le thème du handicap et du sport par les classes de CE1 et CE2 du pôle Éducatif Robert Doisneau dans le cadre de projet de la labellisation « Génération 2024 »

Perspectives 2023

Poursuivre les actions de sensibilisation des enfants et encourager la mise en place des projets de sensibilisation au sein des groupes scolaires.

3 - Former le personnel travaillant avec les enfants et les jeunes à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Bilan 2022

2 ateliers de sensibilisation et de formation à la langue des signes française à destination des animateurs du groupe scolaire Beausoleil

Perspectives 2023

Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation

ORIENTATION 5

Soutenir l'accès aux loisirs, l'accès à la pratique culturelle et sportive

Bilan 2022 et perspectives 2023

1 - Accompagner toute action facilitant la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs.

Bilan 2022

Loisirs

Les bons d'accès aux loisirs sont accordés chaque année aux personnes en situation de handicap reconnues par la MDPH et bénéficiant de l'AAH, l'AEEH ou la pension d'invalidité. Au 22 novembre : le bilan de l'utilisation des bons d'accès aux loisirs n'a pas encore été effectué.

Pour rappel, en 2021 sur 95 bons adressés aux personnes en situation de handicap, 38 ont été utilisés

Culture

Afin de faciliter l'accès à l'information culturelle, le pôle culture et la mission handicap ont mis en place une présentation de la programmation culturelle de l'Espace culturel Capellia au sein des établissements médico-sociaux.

Ce temps de présentation a permis de recueillir les besoins des structures afin de favoriser l'accueil des enfants et adultes en situation de handicap lors des spectacles.

Les enfants de l'IEM de la Buissonnière et les résidents du foyer Erdam ont été accueillis à l'espace culturel Capellia sur des spectacles scolaires et tous publics.

Soutien aux associations culturelles, sportives et de loisirs

Aide à l'organisation de la manifestation sportive et culturelle Handi'Chap

Prêt de matériel pour le Festival Handi'Chap (parcours fauteuil, chaises, tables...)

Subventions accordées aux associations (le collectif T'CAP, Office du Mouvement Sportif...)

Perspectives 2023

Poursuivre le soutien aux associations culturelles, sportives et de loisirs avec l'appui du service Vie associative

ORIENTATION 6

Développer l'accès et le maintien en emploi/ participer à l'amélioration de la vie sociale

Bilan 2022 et perspectives 2023

1 - Poursuivre l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap au sein de la ville de la Chapelle-sur-Erdre

Bilan 2022

Situation au 1er janvier 2022

La déclaration annuelle au FIPHFP (déclaration en 2022 de la situation au 31 décembre 2021) :

En 2021, sur l'ensemble des postes de la collectivité, 23 sont occupés par des agents ayant une RQTH ; ce qui correspond à un taux d'emploi de personnel s'élevant à 7.03 %.

Pour la 6ème année consécutive, le taux légal de 6% est atteint.

Accompagnement des personnes en insertion

Pour le recrutement 2021-2022, aucun des 6 salariés recrutés en contrat d'insertion PEC n'était en situation de handicap. Cependant, accompagnement d'un des salariés dans sa reconnaissance de travailleur handicapé. Dans l'attente de la notification MDPH, les horaires de travail ont été aménagés.

Pour le recrutement 2022-2023, pas de salariés en situation de handicap. Pas d'enveloppe budgétaire alloué à Cap emploi pour effectuer cette action.

Réseau partenarial

Poursuite du partenariat avec Cap emploi et de Passerelle pour l'Emploi (ADAPEI).

Perspectives 2023

Mettre en place un partenariat entre le service des Ressources Humaines et les différents acteurs dans le champ du handicap pour valoriser les contrats d'apprentissage.

Recenser les services « Handi accueillant » pour permettre la mise en place de périodes de stage, périodes d'immersion, de service civique...

Étudier la mise en place d'un duo day* lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

**événement annuel permettant à une personne en situation de handicap de passer une journée dans une entreprise, une association ou une administration, afin de découvrir un environnement de travail et de*

participer aux différentes activités. Cet événement vise à favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

2 - Inciter les bailleurs sociaux à augmenter l'offre de logements adaptés.

Bilan 2022

Une réunion d'information sur l'accessibilité des espaces et des logements a été organisée.

La Ville vise à intégrer dans toutes les opérations de logements sociaux situées en centralité au moins 10 % de logements livrés bleus et/ou adaptés

Perspectives 2023

Proposer des réunions d'information sur d'autres thématiques (santé, vieillissement...)

3 - Mener une réflexion sur l'habitat inclusif

Bilan 2022

Participation à la restitution de l'étude sur l'habitat inclusif sur le département de la Loire-Atlantique.

Perspectives 2023

Communiquer sur les différents types d'habitat pour les personnes en situation de handicap

4 - Pour une prise en charge des besoins des personnes en situation de handicap, continuer le travail collaboratif avec la MDPH

Bilan 2022

Participation du CCAS au fond de compensation de la MDPH. (renouvellement de la convention)

5 - Poursuivre l'accès des personnes en situation de handicap au vote

Bilan 2022

Mise en place d'une simulation au vote au sein du foyer Erdam avant les élections présidentielles 2022.